

Ajournement

20 p. 100. Cependant, le message que j'ai reçu ensuite du cabinet du ministre indiquait que l'argent avait été réparti dans chaque circonscription et que dans celle de Churchill, il était réparti de la façon suivante: allocation aux Indiens, \$843,000; allocation régulière, \$100,000. J'en ai déduit que les Indiens, qui relèvent du gouvernement fédéral, comme l'a indiqué le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, avaient reçu une certaine somme d'argent, mais que les chiffres au sujet du taux de chômage chez les Indiens n'étaient pas exacts. Le taux de chômage chez les Indiens serait plus près de 75 p. 100.

● (2210)

Le ministre a demandé à chaque député de nommer un conseil consultatif ministériel pour examiner les projets présentés par les localités. Les membres de ces conseils sont choisis dans la circonscription et ce sont eux qui indiquent quels projets devraient être financés. Je me dis des fois que celui qui a inventé le programme Canada au travail n'a jamais quitté Ottawa parce qu'il n'aurait certainement pas fait ce qu'il a fait en prévoyant une allocation pour les Indiens vivant dans les réserves et une allocation régulière, c'est-à-dire une allocation pour tous ceux qui ne vivent pas dans la réserve. Cela a donc écarté environ 2,700 Indiens inscrits qui habitent dans la circonscription. Cela a semé la zizanie dans les localités du Nord.

Bon nombre de nos localités comprennent des Indiens inscrits, des Indiens non inscrits et des Métis. On fait une distinction entre les gens qui habitent les réserves et les autres. Ces deux groupes travaillent dans l'harmonie depuis des années. Ils s'efforcent de travailler dans l'unité. Le programme ne fait que créer un fossé entre les deux groupes. J'espère que le problème ne se répétera pas quand les prochaines allocations seront faites le 26 août.

Les gens qui ont été nommés au conseil consultatif ministériel dans la circonscription de Churchill sont des personnes sérieuses. L'un est vice-président de l'Association des Indiens du Manitoba et l'autre, vice-président de la Fédération des Métis. Ils savent comment l'argent devrait être réparti dans la région, ce qui n'est pas le cas du fonctionnaire fédéral qui décide comment répartir l'argent avant de connaître l'opinion du conseil consultatif ministériel. Je refuse d'accepter ses critiques.

L'autre reproche que je fais à ce programme, c'est qu'il ne donne guère aux gens la possibilité d'y participer. Peut-être a-t-il été conçu dans le secret espoir que les formulaires de demande ne parviendraient pas aux habitants des régions isolées. J'ai ici une note d'un résident de ces communautés qui écrit:

Cher monsieur,

Je vous prie d'excuser le retard apporté à notre demande mais le courrier est très lent ici, car notre communauté est isolée et nous avons reçu les formulaires il y a trois jours seulement.

La lettre portait justement la date d'échéance. Nous avons fait des pieds et des mains pour que l'on prolonge l'échéance fixée au 4 février, afin que les habitants des villages qui ont véritablement besoin de travail aient la possibilité de faire parvenir leurs demandes. J'ai aussi d'autres lettres d'autres villages, où on n'avait jamais reçu les formulaires de demande. Dans notre région, nous ne recevons pas les journaux tous les jours, et nous n'avons pas la radio et la télévision pour nous tenir au courant de programmes comme celui-ci.

Dans un discours que j'ai prononcé l'autre jour, je parlais d'autres programmes qui existent actuellement, tout d'abord le PIL, avec ses 2,400 millions de dollars, ensuite les projets fédéraux à fort coefficient de main-d'œuvre, qui disposent de 1,088 millions de dollars et ensuite le PACLE. Nous avons également Canada au Travail et le programme Canada Manitoba Northlands. Dans un intervalle de six mois environ, ces villages ont, pour ainsi dire, été submergés par tous ces programmes. Le chef n'a souvent même pas pu chercher calmement à les juger et à en tirer tout l'avantage possible, ce qui fait que de nombreuses demandes ont été proposées à la va-vite, dans l'espoir qu'elles seraient approuvées. Les effets de cette hâte ne vont pas manquer de se faire sentir et de créer des problèmes, car les résidents des villages ont rempli ces demandes sous contrainte.

[Français]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons versé une allocation spéciale aux Indiens vivant dans les réserves et sur les terres de la Couronne pour deux raisons. Tout d'abord, il y a lieu de préciser qu'ils ne sont pas englobés dans l'enquête sur la population active de Statistique Canada, et que vraisemblablement ils ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage. Nous en faisons donc un groupe séparé pour s'assurer qu'on en tiendra compte dans l'allocation de base. En deuxième lieu, il incombe naturellement au gouvernement fédéral d'accorder une attention spéciale aux cas des Indiens inscrits. Par contre, nous n'accordons pas d'allocation spéciale aux Métis et aux Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves, parce qu'ils sont compris dans l'enquête sur la population active au même titre que tous les Canadiens, à l'exception des Indiens habitant les réserves.

Toutefois, les commissions consultatives du ministère sont priées, lorsqu'elles décident du montant à verser aux Indiens non inscrits, de continuer à examiner sérieusement les projets présentés par les Métis et les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves. En outre, s'il arrivait qu'on reçoive un nombre insuffisant de demandes acceptables d'Indiens vivant dans les réserves et sur les terres de la Couronne, les fonds inutilisés seraient alors ajoutés au fonds régulier et les Métis, tout comme les Indiens, seraient les premiers à pouvoir en bénéficier.

Pour être plus précis, monsieur l'Orateur, au sujet de la circonscription de Churchill, le taux d'excédent de main-d'œuvre, dans ce cas, est de 6.17 p. 100, à l'exclusion des Indiens inscrits vivant dans les réserves ou sur les terres de la Couronne, ce qui leur donne normalement droit à une allocation de \$100,000. Mais à cause de la taille de la population et du taux de chômage élevé enregistré chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves ou sur les terres de la Couronne à l'intérieur de cette circonscription, l'allocation spéciale représentait, dans leur cas, \$843,000.

Ces dispositions, monsieur l'Orateur, me permettent d'être d'avis que les Indiens inscrits vivant dans des régions éloignées reçoivent une juste part des fonds accordés dans le cadre du programme du Canada au travail.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 21.)